

Pecq, le 3 juin 2023

Mesdames, Messieurs,

Le Collège de police, composé des communes de Celles, Estaimpuis, Mont-de-l'Enclus et Pecq, a l'honneur de vous informer que le Conseil de police se réunira le **lundi 19 juin 2023 à 18.00 heures à Pecq – Rue des déportés 10**, pour délibérer sur les objets suivants :

**ORDRE DU JOUR :**

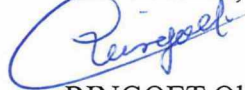
**Séance publique :**

1. Remplacement Conseiller de Police – Prestation de serment
2. Approbation du P.V. de la séance du 20 mars 2023
3. Compte 2016 – Arrêté d'approbation – Information
4. Compte 2017 - Arrêt
5. Compte 2018 - Arrêt
6. Modification budgétaire n°1 – Arrêt
7. Extension Commissariat central – Marché de travaux – Procédure de passation
8. Sortie de Patrimoine Chaise de bureau chef de corps
9. Matériel informatique – Procédure de passation
10. Caméras ANPR – Marché consultance – Procédure de passation
11. Sortie de Patrimoine + Acquisition chaises de bureau Estaimpuis – Procédure de passation
12. Sortie de Patrimoine + Acquisition véhicules – Procédure de passation
13. Mobilier TAM – Procédure de passation

Conformément à l'article 14, du ROI, vous pouvez consulter les documents sur place au commissariat central de Pecq, rue de Courtrai 40.

Par ailleurs, en vertu de l'article 25/1, §2, alinéa 2, de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux, un membre du Conseil peut se voir transmettre les pièces relatives à l'ordre du jour, par voie électronique, pour autant qu'il en fasse la demande par écrit ou par voie électronique à l'adresse [olivier.ringoet@police.belgium.eu](mailto:olivier.ringoet@police.belgium.eu).

Le Secrétaire,



RINGOET Olivier

Le Président,



SENESAEL Daniel